

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP011
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020
Version	2015.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	24 juin 2016

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a.....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d.....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e.....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a.....	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	42
1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU	43
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii.....	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7.....	46

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a.....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c.....	51
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	53
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9.....	55
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	56
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	57
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	58
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	58
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013].....	59
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	60
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	62
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	63
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	66
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	70
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	71
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	72
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
10.1. Grands projets.....	74
10.2. Plans d'action communs.....	77
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	80
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	80
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	81
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	81
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	81
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	81
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	82
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	82

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	84
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	85
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	86
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	86
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	86
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	86
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	86
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	87
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	87
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	88
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	89
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	90
Documents.....	91
Résultats de la dernière validation	92

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le présent rapport couvre les années 2014 et 2015.

2.1 Les données financières

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élevé à 392,48M€. Au 31 décembre 2015, elle a été programmée à hauteur de 23,03M€, soit près de 6%, pour un CT de 76,52M€.

Globalement sur l'ensemble du PO 2014-2020, la moitié des axes et près de la moitié des OS (8) a déjà vu ses dispositifs lancés avec des premiers projets programmés. Deux axes se démarquent avec une assez bonne programmation : il s'agit des axes 4 (Aménagement) et 6 (Education); ils ont été consommés respectivement à 18,3% et 20,2% de FEDER. Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures s'expliquent par les fortes attentes des communes, liées aux besoins importants qui les concernent en la matière.

En ce qui concerne le scolaire, les dossiers déjà instruits font soit partie de la liste prédéfinies avec l'ensemble des acteurs, notamment le rectorat ou alors sont issus de la continuité de la programmation précédente.

L'axe 8 relatif aux surcoûts n'a pas été encore consommé du fait d'un problème lié au régime d'aide du Port. L'aide au fret sera lancée officiellement en mai 2016.

Quant à l'OS 15, le financement des aérodromes, tel que prévu par le programme, est toujours en attente de la finalisation du Programme Pluri annuel d'Investissement de la CTG.

Les axes 2 et 3 n'ont pas vu de projets déposés en 2015 non plus ; les actions sur le numériques sont essentiellement subordonnées à la mise en place de l'ITI de Saint-Laurent qui n'a eu lieu qu'en avril 2016, ainsi qu'à la finalisation du dossier de câble sous-marin. L'axe 3 est quant à lui fortement axé sur le Grand Projet de Transport, qui est encore en phase d'étude, avec l'aide de Jaspers notamment.

Enfin, concernant la programmation sur les autres axes, elle n'est pas inquiétante dans la mesure où elle est axée sur des procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, lancés progressivement, conformément aux attentes de la commission européenne. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire.

2.2 Les instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2015. La Collectivité Territoriale de Guyane devrait se charger de lancer dans les mois à venir un marché public et l'autorité de gestion de financer le/les candidats sélectionnés.

Toutefois, cette complexité et ce flou vis-à-vis des instruments financiers met en péril les structures Guyanaises actuelles, et n'incite pas l'autorité de gestion à programmer tant que les dispositifs ne semblent pas sécurisés juridiquement, ce qui est le cas actuellement.

2.3 Les indicateurs

A noter qu'en ce début de programmation, peu de données relevant des indicateurs sont saisies et extraites de Synergie. Cela peut s'expliquer de diverses raisons :

- Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment, impliquant un ajustement en fonction du paramétrage de Synergie. Par exemple, tous les indicateurs ne sont pas encore répertoriés sous Synergie ; pour certains il y a eu un amalgame dans les unités de mesure entre les indicateurs de réalisation et de résultat. Aussi, les extractions Synergie permettant le conventionnement (Annexe 3) imposent une distinction entre indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui n'existe pas dans notre PO et a parfois été un obstacle au renseignement de ces rubriques par les instructeurs ;
- Les requêtes ont pris un certain temps avant d'être disponibles, ne permettant pas d'extraction complète (opérations et indicateurs) sous Synergie avant le mois d'avril 2016 ;
- Les habilitations pour les chargées d'évaluation n'ont été disponibles que tardivement, ne permettant pas le suivi régulier par ces dernières ;
- La traduction des indicateurs entre les volets complémentaires évaluation (outil adapté aux indicateurs régionaux, permettant ainsi de renseigner des nuances absentes de Synergie – trames communes) et les rubriques sous Synergie ont fait l'objet d'ajustements, parfois manuels, avant d'être adoptée par l'AG et adaptée à son PO ;
- De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles. Ainsi, pour ce lancement de programme, les valeurs sont plutôt faibles ; ce qui s'explique par le

faible nombre de dossiers programmés ;

- A contrario, d'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un ou deux « grands projets » phares, tel que le TCSP[1] , qui induit des étapes de mise en œuvre qui ne débiteront qu'à partir de 2018 ; ou encore l'OBAG[2] qui ne permettra de renseigner les données qu'une fois le projet soutenu. Ces OS ne peuvent donc apparaître «avancés » en ce début de programmation.

Ces éléments ne sont pas particulièrement inquiétants concernant le suivi des indicateurs ; ils permettent au contraire d'identifier les potentielles failles de paramétrage afin de les combler par des outils régionaux, adaptés aux spécificités du territoire, ce qui impose parfois un certain temps d'ajustement. Ils permettent également de justifier ce qui aurait pu être associé à un retard mais est en fait lié au contexte du lancement du programme, qui implique de fait un temps d'agrégation des dossiers et des données, fournissant la matière à évaluer.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (volet complémentaire aux dossiers, notamment), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils sont encore en phase d'expérimentation et de test, mais s'avèrent jusqu'à présent régulièrement et correctement utilisés. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur et l'évaluateur et de récupérer aussi bien les données réglementaires (indicateurs obligatoires, rattachés au programme), que des données complémentaires valorisant les projets soutenus de manière plus qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux les réalisations.

Enfin, les dossiers en cours d'instruction ou la provision des crédits au travers des AMI ne présagent pas de risques importants quant à l'atteinte des indicateurs de performance en 2018.

[1] TCSP : Transport collectif en site propre

[2] OBAG : Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	<p>Au titre de l'axe 1, deux OS ont été programmés au 31 décembre 2015, pour un montant total de 38 232 913€, soit 3 900 370€ de FEDER.</p> <p>L'objectif de l'OS 2 est d'accroître l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI.</p> <p>L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 21,7M€ dont 16,4M€ de FEDER. En 2015, 4,23M€ ont été programmés dont 1,75M€ de FEDER, soit 19,49% de la maquette en coût total et 10,67% pour le FEDER. En 2015, seules 4 opérations ont été programmées sur l'OS 2. Elles font partie d'un seul projet dont l'objectif est de mettre la culture scientifique à la portée de tous les Guyanais. Quant à l'aspect transfert de technologie dans les entreprises, un AMI sera lancé en juillet 2016.</p> <p>L'objectif de l'OS 3 est d'augmenter la taille et d'accroître la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 105M€ dont 57,8M€ de FEDER. Si un seul projet a été programmé au titre de l'OS 3, il est à noter que cet OS fonctionne essentiellement sur un mode de sélection par AMI. Or, un premier AMI « Hébergement Touristique » a été lancé au second semestre 2015 (résultats annoncés début 2016) et un second a été lancé fin d'année 2015.</p> <p>En 2015, 34M€ ont tout de même été programmés dont 2,15M€ de FEDER, soit 32,38% en coût total et 3,12% pour le FEDER. La seule opération programmée sur cet OS est la construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse à Cacao, étant donné que les projets biomasse, pré fléchés, ne font pas l'objet d'AMI.</p>
10	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE	Aucun dossier n'a été programmé au titre de cet axe.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
2	DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES	<p>L'axe 2 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2015. Son enveloppe dédiée est de 73,6M€ dont 33,7M€ en part UE.</p> <p>Il concerne l'OS 4 relatif au projet du câble sous-marin et l'OS 5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. Sur ce dernier OS, une animation est à prévoir pour booster la programmation et diffuser l'information au plus grand nombre.</p> <p>Concernant le câble numérique, la procédure est en cours avec un choix du délégataire début mars 2017.</p> <p>Si le barreau Guyanais est bien retenu sa réalisation se fera au plus tard en 2018.</p> <p>A savoir également que l'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée qu'au 15 avril 2016. Ce qui explique une programmation plus tardive.</p>
3	PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE	<p>Au titre de l'axe 3, aucun OS n'a été programmé au 31 décembre 2015. Son enveloppe dédiée est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE.</p> <p>Cependant, un AMI « efficacité énergétique » est prévu au troisième trimestre 2016 et permettra de lancer la programmation sur cette mesure.</p> <p>Le dépôt du Grand Projet de Transport Collectif en Site Propre, pour la somme de 40M€ de FEDER est également en attente.</p>
4	PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES	<p>L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de 13 987 539,3€, dont une part FEDER de 8 392 522€ (soit, environ 12,4% de la maquette FEDER). Au 31 décembre 2015, trois OS, soit 7 dossiers sont programmés.</p> <p>L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 10M€ dont 5M€ de FEDER. En 2015, deux dossiers ont été programmés, soit 6,59M€ en CT dont 1,84M€ de FEDER, (c'est à dire 65,9% de la maquette en CT et 36,8% en part FEDER).</p> <p>L'objectif de l'OS 9 est d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et à</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>l'assainissement en milieu urbain. Il concerne donc principalement les projets d'extension de réseau. Néanmoins, une opération de traitement des eaux usées pour 20 000 équivalent-habitants a été financée en ce début de programmation. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 35M€ dont 19M€ de FEDER. En 2015, 3 opérations ont été programmées, soit 5,39M€ en CT dont 2,12M€ de FEDER, autrement dit 15,4% de la maquette en coût total et 11,16% en part FEDER.</p> <p>L'objectif de l'OS 11 est d'améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 12M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. En 2015, 13,99M€ ont été programmées dont 8,39M€ de FEDER, soit 22,21% de la maquette en coût total et 22,67% en part FEDER. Pour l'année 2015 deux dossiers ont été programmés au titre de l'OS 11 après validation par le Comité de Gestion et d'Engagement (CGE) du FRAFU.</p>
5	AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE	<p>L'axe 5 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2015. L'enveloppe financière prévue sur cet axe est de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER. Cet axe est essentiellement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale de Guyane sur l'enfance en danger. Dans l'attente du vote du plan pluriannuel d'investissement de cette nouvelle entité, aucun projet n'a donc été programmé.</p>
6	CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION	<p>L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2015, pour un montant total de 11 262 218€, soit 28,15% de la maquette en coût total et 6 069 774,4€ de FEDER, soit 20,2% de la maquette en part FEDER. Cette programmation concerne pour le moment deux dossiers, que sont la construction d'un Groupe scolaire 2 au sein du pôle urbain à Macouria dans le secteur de Soula ; et la construction du bâtiment du restaurant universitaire.</p> <p>A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché sur un</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		listing de dossiers priorités par le groupe technique « construction scolaire », en partenariat avec le Rectorat.
7	FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE	<p>L'axe 7 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2015. Son enveloppe dédiée est de 65,6M€, comprenant une part UE de 52,5M€.</p> <p>L'essentiel des financements sera consacré au Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale. Les projets ont déjà été contractualisés par marché public et ont débuté. Néanmoins, les dossiers effectifs de demande de subvention ne seront déposés qu'en 2016.</p>
8	DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE	<p>L'objectif de l'OS 15 est d'augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 15,4M€ dont 10M€ de FEDER. Au titre de l'axe 8, seul l'OS15 a été programmé au 31 décembre 2015, pour un montant total de 700 000€, dont 420 000€ de FEDER, soit 4,54% de la maquette en coût total et 4,2% en part FEDER.</p> <p>Il concerne un seul projet, l'aménagement du Saut Koumarou NyanNyan, situé sur le fleuve du Maroni, marquant la frontière entre le Suriname et la Guyane française.</p>
9	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER	<p>L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôles, assurer les dispositifs anti- fraudes, ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens.</p> <p>L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe au 31 décembre 2015, d'un coût total de 366 000€, soit 2,6% de la maquette, dont une part FEDER de 291 000€, soit 2,5% de sa maquette également.</p> <p>L'opération consiste au financement de la clôture du PO 2007-2013. Elle concerne les salaires de plusieurs agents travaillant en qualité de services instructeurs ainsi qu'une mission externalisée d'assistance technique.</p> <p>Seul ce projet a été programmé en 2015 car il était prioritaire et permet de prendre en compte des dépenses qui ne seront plus éligibles sur l'ancien PO 2007-2013.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		D'autres projets d'assistance technique seront programmés courant 2016.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	150,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	150,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	500,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	500,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00		
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS1-1	Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux	nombre par an	Moins développées	100,00	2013	150,00	100,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS1-1	Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux	100,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			4,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			2,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	1 000 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	1 000 000,00			0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - Augmenter l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS2-1	Nombre d'entreprises labellisées innovantes	nombre	Moins développées	2,00	2013	8,00	1,00		Seule l'entreprise SOLAMAZ a été labellisée en 2015. Cet indicateur étant renseigné tous les deux ans, en 2014 on maintient la valeur de référence.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS2-1	Nombre d'entreprises labellisées innovantes	2,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	350,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	350,00			1,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			1,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			1,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			0,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			4,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter la taille et accroître et la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	68,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	68,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00		
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00		
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00		
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS4 - Permettre un accès numérique haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut dans les villes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS4-1	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral	%	Moins développées	89,00	2013	92,00	89,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.
OS4-2	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés	%	Moins développées	0,00	2012	70,00	0,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS4-1	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral	89,00	
OS4-2	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés	0,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - Permettre aux populations éloignées d'avoir accès aux offres de services grâce aux contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	nombre	Moins développées	12,00	2013	7 200,00	12,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	12,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : l'unité de mesure est en Tonnes de CO2 / hab. Il devient donc un indicateur spécifique. OS non programmé au 31/12/2015
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : l'unité de mesure est en Tonnes de CO2 / hab. Il devient donc un indicateur spécifique. OS non programmé au 31/12/2015
F	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	m2	Moins développées	8 000,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : OS non programmé au 31/12/2015
S	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	m2	Moins développées	8 000,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	0,00		
S	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	0,00		

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS6 - Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS6-1	Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale	kW/h	Moins développées	0,00		0,00	891,00		Suite aux compléments d'informations pour lever le critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette version qui sera bientôt validée, il serait bon de signaler ici au titre d'observations : <ul style="list-style-type: none"> • L'OS6-1 : Une valeur de référence, cible et une méthodologie leur ont été attribuées en fonction des nouvelles données disponibles à l'échelle du territoire, relatives au Plan Pluri annuel de l'Energie. La CE avait proposé à l'autorité de gestion de présenter la cible de l'indicateur OS6-1 sous forme de fourchette « 995-1115 ». Mais une moyenne de cette fourchette « 1055 » a été réalisée, car la saisie d'une fourchette n'est pas possible sous Synergie.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS6-1	Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale	863,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de Moins développées	0,00						Indicateur supprimé sur cet OS
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de Moins développées	0,00						Indicateur supprimé sur cet OS
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	10,70			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	10,70			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00		
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00		

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS7 - Limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement des transports urbains collectifs propres

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	nombre par jour	Moins développées	12 400,00	2011	16 300,00	12 400,00		Calcul de l'indicateur prévu un an après ouverture (2021). On maintient la valeur de référence en attendant cette date.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	12 400,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			0,00			
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			18 290,00			
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			0,00			
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00		
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00		
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00		
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00		
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00		
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS8 - Accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	%	Moins développées	11,00	2013	25,00	14,00		Cet indicateur étant renseigné tous les deux ans, on maintient en 2014 la valeur de référence, on complète uniquement la valeur de 2015 (n+2).
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	%	Moins développées	90,00	2013	100,00	90,00		Cet indicateur étant renseigné tous les deux ans, on maintient en 2014 la valeur de référence inscrite dans le PO, on complète uniquement la valeur de 2015 (n+2).

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	11,00	
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	90,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			1 575,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			20 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS9 - Accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	%	Moins développées	80,00	2013	90,00	80,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	%	Moins développées	79,00	2012	90,00	79,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	80,00	
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	79,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00		
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS10 - Améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	nombre	Moins développées	0,00	2013	500 000,00	0,00		Les données seront fournies tous les ans à partir de la création de l'OBAG (fréquence référencée dans le PO)

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	0,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	300 000,00			0,00			
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	300 000,00			42 077,00			Il s'agit de la somme des réalisations prévues (en prévisionnel), dans le cadre des opérations programmées sur du FEDER au 31 décembre 2015 au titre de l'OS11. Cet indicateur est déclaratif et se base donc sur les dossiers programmés au 31.12.2015. Il n'y a pas encore de réalisation effective, qui se fera peut-être l'année prochaine.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	0,00		
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS11 - Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	nombre	Moins développées	406,00	2010	800,00	1 363,00		Entre 2001 et 2013, la moyenne de construction était de 504 logements/ an. Mais il y a eu un ralentissement entre 2007-2013 avec 471 logements/ an, contre 542 logements/ an entre 2001 et 2006. Actuellement, la progression (720 nouveaux logements sociaux sur le marché en 2013) ne répond que pour moitié aux besoins estimés, ce qui accentue les phénomènes d'habitat spontané, en particulier près de Cayenne et Saint-Laurent. De plus, diverses études ont démontré que pour répondre à l'augmentation du nombre de ménages et au renouvellement du parc de logements d'ici 2040, il sera nécessaire de construire entre 3 700 et 5 200 logements/ an dont 35% de logements locatifs sociaux. Cette hausse ponctuelle par rapport à la moyenne des dix dernières années, sur lesquelles on avait basé nos indicateurs est une excellente nouvelle pour la Guyane.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	723,00	

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	70,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	70,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS12 - Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS121	Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne	%	Moins développées	84,00	2013	70,00	84,00		En l'absence de données actualisées, on maintient la valeur de référence. La mise à jour de ces données se fait hebdomadairement (tableau reprenant les enfants placés chez les assistants familiaux + en établissement sur l'ensemble du territoire, ile de Cayenne, Vallée du Maroni, antenne des Savanes etc.)

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS121	Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne	84,00	

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	1 500,00			0,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	1 500,00			1 430,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS13 - Accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures d'éducation innovantes, en favorisant les rééquilibrages territoriaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	%	Moins développées	41,00	2007	30,00	41,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2017). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	41,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2015						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %						%	%	%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %						%	%	%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	Nombre (nombre)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Nombre	1 530,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						Qualitative
			Cumulé			Total annuel			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	5 100,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		

Total général des participants		0,00	
--------------------------------	--	------	--

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	nombre	4 500,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée		0,00	
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée		0,00	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport
Objectif spécifique	OS15 - Augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	tonnes	Moins développées	462,00	2012	650,00	486,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	448,40	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local
Objectif spécifique	OS16 - Compenser les surcoûts des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	68,00		Fréquence de renseignement de l'indicateur : tous les 3 ans (prochaine valeur au 31/12/2016). On maintient donc la valeur de référence pour 2015.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	68,00	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			OS non programmé au 31/12/2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00		
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00		
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00		
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques
Objectif spécifique	OS17 - Maîtriser les coûts du passage portuaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	jours	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,65	2013	2,85	3,65		Cet indicateur a été retenu dans le cadre du projet d'installation de grues portuaires, qui devrait être effectif mi-2018. Dans l'attente, l'éventuelle évolution de cet indicateur, les données restent les mêmes. Cet indicateur sera peut-être mis à jour entre 2017 et 2018 en fonction de l'évolution du projet.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	3,65	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales					0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi					0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local					0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien					0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00		
	Total général des participants		0,00		

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		nombre	28,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
OS192	Nombre de parutions		nombre	30,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		nombre	10,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		0,00	0,00	0,00
OS192	Nombre de parutions		0,00	0,00	0,00
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		0,00	0,00	0,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			0,00			
S	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			4,00			
F	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			0,00			
S	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			0,00			
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			0,00			
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			4,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS181	Nombre de comités de programmation	0,00		
S	OS181	Nombre de comités de programmation	0,00		
F	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00		
S	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00		
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	0,00		
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2015 Cumul - hommes	2015 Cumul - femmes	2015 Total annuel	2015 Total annuel - hommes	2015 Total annuel - femmes
-----------------	-------------------	----------------	------------	-----------------	-------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	-------------------	----------------------------	----------------------------

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total	Observations
-----------------	-------------------	----------------	------------	-----------------	-------	---------------------	------------------	--------------

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
-----------------	-------------------	----------------	------------	-----------------	-------	---------------------	--	---	---	-----------------------------	------------------------------	------------------------------

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	146 737 989,00	59,04%	2 677 820,00	1,82%	2 307 820,00	0,00	0,00%	3
2	FEDER	Moins développées	Total	73 651 000,00	45,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FEDER	Moins développées	Total	102 524 000,00	45,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Moins développées	Total	118 000 000,00	57,20%	18 467 244,31	15,65%	18 467 244,31	0,00	0,00%	5
5	FEDER	Moins développées	Total	11 800 000,00	84,75%	7 981 991,00	67,64%	7 412 255,00	0,00	0,00%	1
6	FEDER	Moins développées	Total	40 000 000,00	75,00%	11 262 218,00	28,16%	11 262 218,00	0,00	0,00%	2
7	FSE	Moins développées	Total	65 602 069,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	84 452 805,00	61,64%	700 000,00	0,83%	700 000,00	0,00	0,00%	1
10	FSE	Moins développées	Total	2 232 845,00	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
9	FEDER	Moins développées	Total	13 882 012,00	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDER	Moins développées		506 595 001,00	56,46%	40 389 273,31	7,97%	39 449 537,31	0,00	0,00%	11
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		84 452 805,00	61,64%	700 000,00	0,83%	700 000,00	0,00	0,00%	1
Total	FSE	Moins développées		67 834 914,00	80,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total général				658 882 720,00	59,57%	41 089 273,31	6,24%	40 149 537,31	0,00	0,00%	12

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	03	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	17	FR93	1 869 000,00	1 499 000,00	0,00	2
1	FEDER	Moins développées	066	01	07	07	03	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	17	FR93	808 820,00	808 820,00	0,00	1
2	FEDER	Moins développées									0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	Moins développées									0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	08	FR93	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	08	FR93	226 000,00	226 000,00	0,00	2
4	FEDER	Moins développées	022	01	07	07	06	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	08	FR93	5 160 000,00	5 160 000,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	054	01	07	07	06	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	08	FR93	11 381 244,31	11 381 244,31	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	055	01	02	07	09	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	21	FR93	7 981 991,00	7 412 255,00	0,00	1
6	FEDER	Moins développées	049	01	02	07	10	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR93	6 285 000,00	6 285 000,00	0,00	1
6	FEDER	Moins développées	051	01	02	07	10	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR93	4 977 218,00	4 977 218,00	0,00	1
7	FSE	Moins développées									0,00	0,00	0,00	0
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	03	07	03	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR93	700 000,00	700 000,00	0,00	1
10	FSE	Moins développées									0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	Moins développées									0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	5	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Evaluations sur la période 2007-2013

Des évaluations ex post portant sur les PO 2007- 2013 ont pu s'avérer utiles pour le lancement de la programmation 2014- 2020.

C'est le cas notamment de *l'évaluation ex post de la communication*, visant à faire le bilan des actions d'information et de publicité des PO en Guyane et à analyser leur impact sur le grand public. Ce, notamment à travers la notoriété des fonds européens en Guyane, la perception de leur impact sur le territoire, de leur gestion et de la communication qui en a été faite, etc.

Cette étude a permis de révéler que 85% de la population interrogée a déjà entendu parler de l'Union Européenne, qu'elle perçoit plutôt positivement. Dans le même temps, les trois quarts des sondés savent que l'UE apporte un concours financier à la Guyane et la même proportion a déjà entendu parler des fonds européens. Parmi ceux-ci, si le FEDER est le fond le plus connu, sa notoriété spontanée n'excède pas 24% et sa notoriété assistée culmine à 45%. L'étude révèle également que seuls 50% des guyanais interrogés s'estiment concernés par les fonds européens, qui leur semblent bénéfiques pour le territoire, mais déplorent leur manque d'accessibilité, jugeant à 53% qu'ils ne profitent pas à tous les Guyanais.

Enfin, en termes de communication, l'enquête a montré que près d'un Guyanais sur deux affirmait avoir été exposé à une communication sur les fonds européens et ce par le biais des médias traditionnels (télévision en priorité, presse locale ou nationale et radio dans une moindre mesure). Le public rencontré a appelé de leurs vœux une plus large communication par le biais des réseaux sociaux. Pour être efficace, l'étude préconise que cette communication mette en avant les réalisations et les démarches à effectuer pour bénéficier des fonds. Car il semble en effet, qu'une attente forte se dégage en la matière, ce qui va de pair avec le sentiment que les fonds sont difficilement accessibles.

Enfin, les Guyanais exprimaient un avis plutôt optimistes sur la perspective d'une gestion des fonds européens par la future (à l'époque) collectivité territoriale de Guyane, en espérant une meilleure information des porteurs de projet et une meilleure accessibilité des fonds à l'ensemble des Guyanais.

Evaluation sur la période 2014- 2020

Aucune évaluation pour cette nouvelle programmation n'a été réalisée au 31 décembre 2015.

Commission ad hoc et plan d'évaluation

Cependant, il est à noter en ce début de programme, la création d'une commission ad hoc évaluation. Elle s'est réunie une première fois le 18 mai 2015, occasion de sa prise d'exercice effective. Le plan d'évaluation a été validé par cette instance lors de cette séance qui a également permis d'identifier les évaluations à mener sur l'ensemble de la programmation.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Il s'agit là de quelques difficultés rencontrées en ce début de programmation, liées essentiellement à cette transition entre la clôture de l'ancien programme, d'une part, et le lancement du nouveau, d'autre part.

La clôture de l'ancienne programmation a pu s'avérer bloquante car elle a mobilisé une partie de l'équipe en temps partagé, travaillant sur les deux programmations. Elle s'est également accompagnée du transfert de l'autorité de gestion, qui a eu des incidences sur plusieurs aspects impactant le travail.

D'un point de vue logistique tout d'abord, dès la fin de 2014, il a fallu gérer le déménagement des locaux pour transférer les agents dans ceux du Pôle Affaires Européennes de la Région. Cela s'est traduit par un gros travail sur les archives, le déménagement des dossiers, ordinateurs, serveurs etc... Durant cette période, l'équipe a été grandement mise à contribution afin que ce transfert physique se fasse dans de bonnes conditions. Les agents issus du Département Europe (et désormais agents de la Collectivité Territoriale de Guyane- CTG) ont intégré le nouveau Pôle des Affaires Européennes, regroupant tout le personnel en charge des différents programmes dont elle assure l'autorité de gestion. Cette unité englobe l'instruction, le pilotage et la gestion. A ce jour, une cinquantaine de personnes travaillent sur l'ensemble des programmes.

Un lancement tardif de la nouvelle programmation :

Ces difficultés se sont accompagnées de retard, qui ont pu se répercuter sur les délais en termes de remontées de dépenses, de clôture des appels de fonds etc...

Ainsi, un certain retard a été pris pour lancer la programmation des dossiers, du fait de la mise en place longue du nouveau service (des recrutements qui prennent du temps, des formations nécessaires aux agents...), de la mutualisation effective et opérationnelle des équipes, etc. Un plan de formation a été mis en place, ainsi qu'une formation des élus. Un axe de ce programme est spécifiquement dédié à la lutte anti-fraude.

De plus, le **contexte régional de changements politiques** importants avec la mise en place de la CTG a pu entraîner aussi certains retards liés à l'installation des nouveaux élus et aux délais administratifs en conséquence. Ainsi, l'appropriation d'un nouvel organigramme et le nouveau fonctionnement des services métiers de la CTG ont par exemple pu participer à l'allongement de délais de prise en main des outils et

d'appropriation des démarches liées à la gestion des fonds européens. A savoir également que la fusion de la Région et du Département a gelé toutes décisions en fin d'année 2015, et a partiellement bloqué tout co-financement dans l'attente du vote d'un budget pour la collectivité.

A noter que certaines **nouvelles procédures** peuvent être aussi considérées comme des éléments ayant posés quelques difficultés d'appropriation, du moins ayant entraîné des retards, le temps d'une prise en main optimale. En effet :

- de nouvelles mesures de gestion ont été prises vis-à-vis de l'Etat devenu partenaire qui a dû aussi revoir ses procédures (ex : réunions avant CPE, preuve de co-financement, etc) ;
- la constitution de tous les documents de gestion pour tous les fonds en même temps a entraîné une charge de travail importante en peu de temps avec du personnel parfois peu formé venant d'autres horizons ;
- les volontés de transparence dans la gestion des fonds européens se sont accompagnées de procédures parfois rallongées : tout passe par la validation des membres du Comité de Suivi, ce qui implique que les délais sont allongés ;
- les nouvelles procédures de sélection de projet par AMI ou AAP imposent des délais de rédaction, de sélection et de suivi des porteurs de projet relativement longs : à noter certaines difficultés à faire comprendre l'intérêt de la démarche aux porteurs, qui ont toujours plus l'impression que l'accès aux fonds européens est complexifié.

De plus, **la réglementation** devant accompagner la gestion des fonds a mis du temps, ou n'a pas toujours été stabilisée à temps, de même que l'interprétation des textes qui a pu poser quelques soucis en ce début de programmation (ex : sur les instruments financiers, décret d'éligibilité validé tardivement, les régimes d'aides par exemple sur les actions liées au Grand Port Maritime...).

Enfin, des difficultés notables sont liées à la mise en place lente et parfois inappropriée **d'outils informatiques** pour la nouvelle génération. En effet, ce début de programmation est marqué par l'attente de logiciels, de paramétrages et par de régulières négociations pour l'adaptation d'outils informatiques et des trames communes aux spécificités régionales, qui parfois ne sont finalement toujours pas prises en compte.

Sur le plan technique, nombreux bugs, retard et besoins non couverts par Synergie sont à signaler. Par exemple, aujourd'hui les trames communes V5 du CGET ne sont toujours pas éditables dans Synergie...

Sur le plan organisationnel local, l'organisation du PAE n'en est qu'à ses débuts, avec un réseau informatique parfois défaillant.

Ces derniers éléments bloquants ont eu pour conséquence, entre autres, la programmation de certains

dossiers sans que les saisies ne soient à jour dans Synergie (soit à cause d'un bug, soit parce que l'instruction n'était pas aboutie). Pour cette raison, un rattrapage devra être fait, en 2016(il est en cours). Cela a également eu pour effet une multiplicité de modifications des formulaires, des rapports d'instructions, conventions, etc, dans une volonté de les adapter aux spécificités régionales et de les rendre lisibles par les porteurs. Une surcharge de travail inévitable s'en est donc accompagnée, avec la volonté de compenser cela :

- côté instructeur, par la re- édition à plusieurs reprises des formulaires (RI, convention) ;
- côté pilotage (dont évaluation) par la mise en place de tableaux de suivi des dossiers manuellement et le contrôle des indicateurs dans Synergie ;
- côté SIE par le contrôle dossier par dossier afin de suivre les bugs, retards de saisi, les problèmes liés à l'instruction et leur correction.

Si ces quelques éléments problématiques ont pu retarder le lancement de la programmation et la mise en place opérationnelle de tous les supports adaptés au niveau régional, on ne peut néanmoins ignorer l'organisation progressive des formations, qui s'enchainent, ainsi que les procédures, qui se fluidifient. A noter également des délais de notification, conventionnement, paiement qui se réduisent et se font de plus en plus automatiquement, avec des délais très inférieurs à ce qui se pratiquait sous l'ancienne programmation.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.	définir les modalités de collectes et des indicateurs de contexte pertinants	30 nov. 2015	Région / insee / observatoires / iedom...	Non	Non	30 nov. 2015	La CEA G.7 (critère 1) a été levée en Janvier 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Finaliser le calcul des indicateurs manquants avec Guyane Energie Climat	30 juin 2015	Région - service évaluation du pôle europe	Non	Non	30 nov. 2015	La CEA G.7 (critère 4) a été levée en Juin 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	mise en place d'un dispositif de suivi et la gouvernance - ébauche déjà mise en place dans la SRI elle même, il reste à le valider en comité pilotage et en comité de suivi.	30 juil. 2015	Région - service recherche et innovation	Non	Non	30 juil. 2015	La CEA T01.1 (critère 4) a été levée en Janvier 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	budget à finaliser - en attente uniquement des répartitions financières du FEAMP et le budget sera finalisé	30 avr. 2015	Région service recherche	Non	Non	30 avr. 2015	La CEA T01.1 (critère 5) a été levée en Janvier 2016 et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.
T01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	plan des budget pluriannuel	31 juil. 2015	Région - service recherche et innovation	Non	Non	31 juil. 2015	La CEA T01.1 (critère 1) a été levée en Janvier 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.
T06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.	Finaliser le SDAGE	16 nov. 2015	SGAR	Non	Non	16 nov. 2015	La CEA T06.1 (critère 1) a été levée en Janvier 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.
T06.2 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	2 - Un plan de gestion de district hydrographique a été adopté pour le district hydrographique, conformément à l'article 13 de la directive 2000/60/CE.	Finalisation du SDAGE	16 nov. 2015	SGAR	Non	Non	16 nov. 2015	La CEA T06.1 (critère 2) a été levée en Janvier 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.
T06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets.	3 - L'existence de programmes de prévention des déchets comme l'exige l'article 29 de la directive 2008/98/CE;	transmission à la commission	31 déc. 2015	Ministère	Non	Non	31 déc. 2015	La CEA T01.1 (critère 4) a été levée en Mai 2016, soit peu de temps après la date limite et sera donc détaillée dans le RAMO 2016.

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date signature du premier marché de travaux	Observations
Transport en commun en site propre	2015FR16RFMP001	Notification/soumission à la CE prévue	144 200 000,00	40 000 000,00	2015, T3		2016, T2	2022, trimestre 4		0,00	Conception	<p>En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de modification majeure du TSCP, seul grand projet pour 2014-2020. Il est actuellement suivi par l'équipe de JASPERS, en contact régulier avec la CA CL. Plusieurs comités techniques ont été réalisés, regroupant les différents AMO, et portant sur des points précis de l'avancement du projet.</p> <p>Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débiter fin 2018, avec une fin estimée en 2021. Néanmoins le calendrier précis est en cours de finalisation et sera rapidement transmis.</p>		

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Comme indiqué dans la partie ci-dessus, ses indicateurs s'en sont retrouvés quelques peu modifiés. En effet, on ne parle plus « d'Avancée du BHNS » pour l'OS7-2 mais de « Kilomètre de voirie réalisée dans le cadre du projet BHNS ». Dans le même temps, la valeur intermédiaire pour cet indicateur est de 0. Aussi, le CO 34 de l'OS7 a été supprimé.

Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débiter fin 2018, avec une fin estimée en 2021. Néanmoins le calendrier précis est en cours de finalisation et sera rapidement transmis.

Une des mesures prises pour palier aux difficultés de montage technique et potentiels retards du grand projet, est l'accompagnement et le suivi régulier de la CACL par l'équipe de JASPER.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Le PO FEDER-FSE Guyane n'a pas mis en œuvre de PAC et n'est donc pas concerné par cette rubrique.

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUÉE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BÉNÉFICIAIRE - FSE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Total	0,00	0,00%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	30 sept. 2016		Ares(2016)5775258	Résumé à l'intention des citoyens	5 oct. 2016	nedreica
Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers	Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers	30 sept. 2016		Ares(2016)5775258	Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers	5 oct. 2016	nedreica

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.